

## AVIS DE PROMULGATION

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 32 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

**Avis public est, par les présentes donné, par le soussigné secrétaire-trésorier, de la Régie d'aqueduc de Grand Pré :**

À l'effet que le 16 mars 2023, le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré a adopté un règlement portant le numéro trente-deux (32) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, situé au 3000, rang des Chutes, Saint-Édouard-de-Maskinongé, durant les heures de bureau.

Donné à St-Édouard-de-Maskinongé ce 20<sup>e</sup> jour de mars 2023.



Mario Paillé  
Secrétaire-trésorier